

PAILLET



Le bulletin de la commune de Paillet

Mars 2015

Le mot du maire :

La catastrophe du 25 juillet: où en sommes-nous?

Les citoyens constatent que les travaux de reconstruction attendus ne sont toujours pas réalisés 7 mois après, ils ont parfois l'impression que les élus manquent de réactivité. Et pourtant...

Constituant des dossiers complexes, les communes ont dû effectuer les demandes des fonds de reconstruction de catastrophe naturelle avant le 25 septembre dernier. Puis, malgré nos demandes, plus rien ne s'est passé jusqu'au 20 janvier 2015 (soit 6 mois après) date d'une réunion en sous-préfecture annonçant que nos dossiers étaient en cours d'étude ! Suite à cela, nous nous sommes rendus à la cité administrative pour rencontrer les services de la DDTM (services de l'Etat instruisant nos dossiers) qui observent à la loupe la justification de nos demandes. Ils nous ont laissé quelques jours pour effectuer des réponses précises à leurs demandes complémentaires. Aujourd'hui ces mêmes dossiers sont entre les mains d'inspecteurs généraux qui doivent rendre leur rapport au début du mois de mars, rapports envoyés ensuite au ministère de l'intérieur à Paris. Celui-ci, en fonction de l'argent dont il disposera, attribuera au préfet des sommes qui seront reversées aux communes concernées. Réponses adressées probablement au cours du mois d'avril... De plus, il nous a été dit que, sur le modèle de ce qui se pratique par les assurances, nous aurions droit à des décotes: nos routes n'étaient pas neuves, un coefficient de vétusté sera appliqué, nous devrions refaire notre voirie à l'identique. Peut-être, nous faut-il reproduire les trous existant précédemment? Comprenons que nous n'aurons probablement pas la totalité de l'argent nécessaire pour reconstruire notre commune. J'ai signalé aux différents services rencontrés qu'endurer une catastrophe naturelle sans moyens donnés pour la reconstruction s'apparentait à une double peine.

Toutefois, le conseil général a débloqué une première somme de 50 000€ (sur 100 000€ annoncés) qui vont nous permettre de lancer quelques travaux de sécurisation pour le réseau des eaux pluviales (voir ci-dessous). Mais les dégâts de la commune ont été évalués, hors coût d'assurance, à 400 000 €.

Nous travaillons parallèlement sur la prévention: le plan de communal de sauvegarde est révisé par un groupe de travail associant élu et citoyens ; un état des lieux sur les glissements de terrain et les circuits hydrauliques est réalisé par un organisme, le Cerema. La commune a diligenté un rapport supplémentaire concernant les mouvements de terrain. Des préconisations auront lieu dans un second temps à la suite d'études plus approfondies, mais aussi plus coûteuses, qui pourront être financées pour moitié dans le cadre des fonds Barnier dédiés à la prévention.

Vous le constatez, tout ceci est lourd, peu digeste. Nous avons la chance d'appartenir à un pays qui exprime sa solidarité avec les personnes ou les collectivités en difficulté mais dans des cadres financiers et administratifs très contraints. Gouverner c'est prévoir mais nous devons gérer une commune avec beaucoup d'incertitudes.

Je suis le premier impatient, souhaitons que le printemps soit synonyme de renouveau et que les choses avancent enfin.

Jérôme GAUTHIER

Le coup de projecteur : les travaux sur le réseau des eaux pluviales

Des travaux vont être très prochainement engagés :

- Haut de la Rue Guiraud : reprise des tuyauteries avec création de 5 regards, branchement de la rue des écoles avec un regard grille (8 473,80 € HT de travaux).
- Bas de la rue Guiraud : rebouchage de la tranchée et création d'un regard grille pour évacuation des eaux de pluie de bordure de route (2 958,00 € HT de travaux).
- Travaux Chemin de Brisson : reprise en buse de 400 mm de diamètre sur 30m avec élaboration d'un regard. Création d'un regard de décantation au départ après fossé de 1m sur 1m et 2m de profondeur avec tête de buse. Réaménagement du chemin en calcaire avec formation sur la traversée de 2 caniveaux grilles en 25 pour récupérer les eaux de surface et de toits (18 411,50 € HT de travaux)
- Chemin du Fris : reprise du pluvial sur 15 m avec un regard grille et reprise des bordures du parking avec un goudronnage en enrobé .



Ne pas jeter sur la voie publique

Divers

Heures d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 18h tel: 05 56 72 14 57

Le point CAF contacter la CdC au 05 56 72 66 50

La Poste de Paillet (05 56 72 13 96)

Lundi : 9h-12h / Mardi : 9h-12h et 14h-16h30

Mercredi : 9h-12h / Jeudi 9h-12h et 14h-16h30

Vendredi : 9h-12h / Samedi : 9h-12h.

Levés : du Lundi au Vendredi : 12h et le Samedi à 11h15

RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) 05 56 67 58 11

Accueil au bureau: -Sans rendez-vous : Lundis 14h-16h30 et

Jeudis 14h-16h30

Sur rendez-vous : Lundi 16h30-19h et Samedi 9h30-12h tous les 15 jours

Secours Catholique Mr Sajous – 06 45 82 01 49

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

05 56 62 65 17 www.admr.org

Services à la personne: aide et accompagnement à domicile

6 Ter Place René Gérard 33410 CADILLAC

Gendarmerie de Langoiran 05 56 67 79 80 / le 17

SAMU 15 Pompiers 18

Hôpital (CHU) Urgences traumatologie et médecine

05 56 79 56 79

Centre antipoison (CHU Bordeaux) 05 56 96 40 80

Ambulances CASTAING Capian : 05 56 72 10 39

Pharmacie Langlade: 05 56 72 10 52

Pharmacie de garde : Faire le 3237, 24h/24h, 0.34€ la minute ou le site internet www.3237.fr.

Une permanence des élus

Une permanence mensuelle des élus de Paillet est mise en place

Tous les premiers samedis du mois, de 9h à 12h, le maire ou l'un de ses adjoints recevront (sans rendez-vous) les citoyens. Il est rappelé que le maire et les élus reçoivent les personnes qui en font la demande sur simple rendez-vous en appelant la mairie.

Paillet Rions à pied

La marche c'est le pied.



Le chemin en prolongement de l'allée du bord de l'eau (après l'île de Raymond) a été remis en état par des agents de la commune et de la CdC. Aller de Paillet à Rions à pied ou en vélo en toute sécurité, c'est de nouveau possible. A un rythme tranquille, on peut marcher à tout âge et partout. Et il n'y a rien de plus simple, il suffit de mettre un pied devant l'autre. Pour le vélo, déchainez-vous, l'exaltation est au bout du chemin.

Le secours populaire à Paillet

Suite à la catastrophe du 25 juillet et aux dons arrivés en nombre, un vestiaire réservé aux sinistrés a été installé en urgence au-dessus de la Poste de Paillet. Aujourd'hui, nous souhaitons créer une antenne du Secours Populaire ouverte à tous dans ce local prêté gracieusement par la mairie.

Madame la députée Martine Faure a fait un don de 1500 € au Secours Populaire pour équiper le local d'étagères, de portants et de cintres (équipement réalisé par des bénévoles Pailletons que l'on remercie).

Nous souhaitons ouvrir dès que possible le deuxième samedi du mois de 9h00 à 12h00.

Les bénévoles

Appel à bénévoles : si vous souhaitez nous rejoindre merci de contacter Fabienne Hurmic au 07 70 77 19 07 après 17H00

L'espace des associations (1)

ARVA 33 Une nouvelle association

L'association des riverains du vallon de l'Artolie, ARVA 33, qui est née à la suite de la catastrophe du 25 juillet 2014 est enfin créée ! Vous pouvez adhérer et participer à son action !

ARVA 33 a pour objet la protection des habitants du Vallon de l'Artolie, ainsi que leur implication dans les questions liées à la protection des personnes et de leur environnement, notamment autour de la question de la gestion des bassins versants et de l'écoulement des eaux. Elle vise la mise en place d'une médiation entre les habitants et les institutions, permettant de proposer des solutions ainsi que de coordonner des actions et des moyens pour favoriser la réalisation de son objet. Elle recherche la défense des intérêts moraux, matériels et immatériels des habitants du Vallon de l'Artolie par la solidarité, par une citoyenneté active, par la cohésion sociale et le recours à tous moyens légaux.

Si vous souhaitez des renseignements, si vous voulez adhérer et participer aux travaux de l'association, contactez le secrétaire d'ARVA 33 par courriel : arva33@free.fr, ou la présidente par téléphone : 06 83 11 35 77.

L'espace des associations (2)

Chandel'art 2015

Il y eut le 25 juillet 2014 puis le 7 janvier 2015. Deux dates noires.

Pour combattre cette obscurité ambiante :

Mettre Farid, Joffrey, Romain, Igor, Marie, Fréjus, Alexiane, Sylvie Danièle et Séverine dans un même chaudron.

Ajouter quelques incantations aillées et poivrées pour l'entrain.

D'autres charmes plus tendres à base de basilic et de menthe pour convaincre les plus jeunes.

Remuer fortement, jusqu'à ce que l'envoûtement réussisse.

Mais... Il y a un mais.

Pour combattre cette ombre, il faut des étincelles qui magnétisent le regard gourmand des Moldus.

Les Stars : Christiane, Simone, Dominique, Annick, Catherine, Janine, Annie, Jacques, Céline, Cécile, s'y entendent.

Se plonger dans le grimoire des recettes.

Mettre de la poudre de perlimpinpin, ajouter des œufs de crapauds, du sel, du sucre, bave d'escargots. Touiller. Quelques fois on ajoute des peaux fines de croco pour l'odeur.

Mettre à cuire dans une poêle, un gri-gri dans une main.

Bon appétit.

L'enchantement a eu lieu pour un soir !

Un grand MERCI aux jeunes sorciers qui ont su prendre la baguette magique tendue.

Un grand MERCI à vous tous qui avez participé à la réussite de ce Chandel'art 2015..

Prochains événements à la bibliothèque: Lisons dans le Vallon en avril suivi par Des Mots à la Bouche, 2ème édition, en juin.

L'équipe des bibliothécaires



Bouquet d'automne

Nous vous informons que le club du 3eme âge « BOUQUET D'AUTOMNE » accueille les 1° et 3° jeudis de chaque mois toutes les personnes désirant participer à divers jeux.

Ces jeux sont suivis d'un loto et d'un goûter offert par le club. Le renouvellement du Bureau a eu lieu le Jeudi 12 Février

Contacts : Mme Carreyre 05.56.72.32.06, Mme Arnaud 05.56.72.11.74, M. Lescout 05.56.72.12.91.

Graines de Silence

L'association Graines de Silence propose des ateliers mensuels de yoga le dimanche de 16h30 à 19h à Tabanac et Camblanes voire même le samedi matin à Bordeaux.

Renseignements et inscriptions : 06 76 29 30 45
Site (grainesdesilence.weebly.com)/(particuliers/adultes/gironde)

AMAP de Paillet

Un engagement réciproque pour court-circuiter la grande distribution

Vous avez déjà entendu parler des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), mais c'est quoi, exactement ?

L'Amap vous offre l'opportunité de consommer autrement.

Chaque jeudi, à 18h30, l'AMAP de Paillet vous propose de participer au maintien d'une agriculture/ viticulture/ élevage, de proximité. Elle vous met en lien direct avec les producteurs bio de légumes, fromages, œufs, poulets, porcs, veaux, poissons, vins et jus de fruits, agrumes, céréales, etc.

Quand vous vous engagez à acheter une quantité de produits, un "panier", à l'avance auprès du producteur, l'agriculteur lui s'engage à fournir des produits de qualité, cultivés, fabriqués, élevés dans le respect de l'environnement et des animaux.

Ainsi, le maintien en bonne santé grâce à une alimentation saine et/ou l'action citoyenne (lien social, soutien), sont autant de motivations pour inciter au changement.

L'assurance de vendre sa production (revenu régulier) et la valorisation sociale (échanges avec le groupe) sont autant

d' avantages pour favoriser le travail serein du producteur.

L'Avenir Pailleton

L'Avenir Pailleton Handball, c'est **186 licenciés** cette saison et **14 équipes** présentes dans le championnat départemental. C'est un club fortement engagé dans le Handball Girondin Les équipes seniors sont présentes au niveau pré-régional, les garçons sont deuxièmes au classement après 14 journées et les filles occupent la moitié du tableau.

Nous invitons tous nos supporters à la soirée match et repas le **14 mars** (Menu 17€. Info 06 17 82 65 17 ou 06 87 76 95 98).

L'Avenir Pailleton tient à remercier tous ses sponsors et les collectivités pour leurs aides financières et logistiques indispensables au fonctionnement de l'association sportive. Comme chaque année, la **Fête du Club** aura lieu le week-end de la **Pentecôte**.

Tennis club de l'Artolie

6 avril Ball trap Targon / **26 avril** Vide grenier Cardan

27 juin salle des fêtes de Lestiac, clôture de la saison avec repas dansant soirée paëlla; tarifs 16€ adultes et 8€ enfants

Réservation avant le 14 juin au 06.43.15.67.96 / 06.72.86.56.53



Pour tout renseignement : 06.71.07.10.06

Festival Artoliens (3 et 4 avril) : un forum festif bien de chez nous

Dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de l'Agenda 21 en Artolie, un nouvel événement va voir le jour sur les villages de Paillet et Langoiran **les 3 et 4 avril 2015**.

Né de l'initiative d'élus aux conseils municipaux de Paillet et Langoiran, organisé par des citoyens, des associations et des élus, soutenu par la Communauté de Communes pour la communication : voici **Artoliens** !

Ce forum s'est donné pour objectifs de créer des espaces de rencontres et de discussions entre habitants du territoire et des spécialistes sur des problématiques de notre vie quotidienne et de proposer des solutions pratiques.

Compte-tenu des inondations qui ont eu lieu en Juillet dernier, le thème retenu pour cette 1ère édition est : « **Risques naturels et aménagement du territoire** ».

Des moments de convivialité et de festivités sont prévus autour d'apéritifs, petits plats et concerts.

Le programme dans ses moindres détails est sur le site de la mairie



Canalisations des eaux usées

Le syndicat d'eau et d'assainissement de Langoiran met en place un traitement contre le H2S, gaz qui corrode les canalisations. Des travaux ont lieu autour des postes de relevage en centre-bourg sur la place du Foyer rural et au bord de l'eau.

La cantine s'agrandit et s'équipe



Afin de répondre aux normes d'hygiène et d'améliorer l'agencement des espaces de travail, des travaux d'agrandissement (création d'un local) ont été engagés à la cantine scolaire.

Cela a permis de créer une réserve sèche composée d'étagère de stockage, de réfrigérateurs et de congélateurs. De plus, suite aux inondations, la chambre froide, le lave-vaisselle et l'étuve ont été changés.

Plan de sauvegarde de Paillet

Un groupe de travail constitué d'élus, de représentants de l'Ecole, d'associations de riverains, de citoyens, travaille depuis la fin janvier à la redéfinition du Plan de Sauvegarde Communal pour remettre à jour le risque Garonne et prendre en compte de manière opérationnelle les risques mouvements de terrain et inondation Artolie.

Ce plan permettra une meilleure prévention des risques et sera présenté aux riverains concernés au printemps.

Pour info : un essai de la sirène placée sur le toit de la mairie sera réalisé le premier mercredi du mois d'avril.

Cantine : label Bio

La cantine de l'école publique de Paillet a dépassé le seuil de 25% d'alimentation d'origine biologique. La Commune de Paillet devient une des trois Communes d'Aquitaine à être doublement labellisée « Territoire Bio » (surface agricole et restauration).

Le soutien à l'agriculture paysanne et biologique est une réalité à Paillet.

Paillet zone Hors TAFTA

Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Europe

Si cet accord est signé, un vaste marché de libre-échange entre l'UE et les Etats-Unis sera institué et les multinationales auront la possibilité d'attaquer en justice les Etats et les collectivités si elles considèrent que leurs profits sont menacés.

Une motion, votée en conseil municipal, demande au Pdt de la C E qu'une transparence totale des négociations soit assurée. Le Conseil Municipal de Paillet proclame symboliquement la Commune de Paillet « zone Hors TAFTA ».

Départ de Monique, arrivée d'Angélique

Monique BAIRRAS est entrée au service de la commune en 1980. Elle a rapidement occupé le poste d'Atsem à l'école, travaillant en partenariat avec de nombreux enseignants de maternelle. Des générations d'enfants dont certains ont bien grandi depuis, sont passées entre ses mains expertes. Il suffit de se promener avec Monique pour constater sa popularité tant auprès des grands que des petits. Monique a décidé bien légitimement de faire valoir ses droits à la retraite. Qu'elle soit remerciée pour tout le travail accompli au service de la commune.

Angélique HILPRON est la nouvelle Atsem de la commune. Elle œuvre auprès des enfants depuis le mois de janvier. Elle apportera sans aucun doute de nouvelles compétences pour les enfants de la commune.

Bienvenue à elle.

L'aménagement du port

Paillet a été et reste résolument tourné vers la Garonne...



C'est pourquoi la Commune, avec le soutien de l'association Peishota et le concours de la Communauté de Communes, a réalisé l'agrandissement de la cale du Port de Paillet en novembre dernier. Reprofilée, la cale permettra d'accueillir plus facilement des bateaux. Et le Port reprendra vie. Petit à petit... Actuellement, c'est le Tramalain, bateau en bois de Peishota qui mouille au Port.





Dossier

Les espaces vert et leur gestion

Le bulletin de la commune de Paillet

Mars 2015

La Commune de Paillet s'engage dans une démarche tendant à éliminer l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) et à instaurer une gestion différenciée des espaces verts communaux, permettant de favoriser des zones plus naturelles et vivantes.

Moins de pesticides, plus de vie.

Les pesticides sont des produits hautement toxiques et dangereux pour la santé des personnes qui les fabriquent, qui les utilisent et qui fréquentent les espaces dans lesquels ils ont été appliqués. Ils sont également nocifs pour l'environnement, les sols et notamment pour certains insectes comme les abeilles qui pollinisent nos potagers et nos vergers. A partir du 1er janvier 2020, l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics auront pour obligation de réduire de manière drastique l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des forêts.

Des herbes qui poussent, c'est naturel et c'est vivant !

« Je vais enlever ces herbes, ça fait sale »... Les plantes poussent, fleurissent, montent en graines... et redonnent la vie. C'est le cycle immuable de la nature. Nous avons perdu la connaissance de ces innombrables espèces végétales que nos anciens faisaient pousser au coin du chemin, et qui avaient souvent des usages domestiques. Les plantes nous sont devenues étrangères : on les arrache systématiquement alors que dans de nombreux pays à travers le monde elles sont encore très utilisées..

Au niveau de la gestion communale, le but est d'adapter le niveau de tonte à l'utilisation des espaces verts, et de veiller à laisser des zones où les plantes peuvent pousser. Petit à petit, nos bordures reflouriront et les papillons, les oiseaux, les abeilles pourront revenir repeupler nos villages !

Mise en œuvre de la gestion différenciée à Paillet

Adapter l'entretien des espaces verts, c'est écologique certes, mais c'est également économique : moins de dépenses en produits chimiques et en carburant, tout en maîtrisant la quantité de travail de nos agents municipaux grâce à la définition de zones gérées moins souvent. Cela demande une réorganisation des pratiques de gestion, et une connaissance technique que nos agents ont pu acquérir lors de leurs formations. En 2014, notamment, Ludovic Guitard a ainsi obtenu un certificat « Certiphyto », qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage.

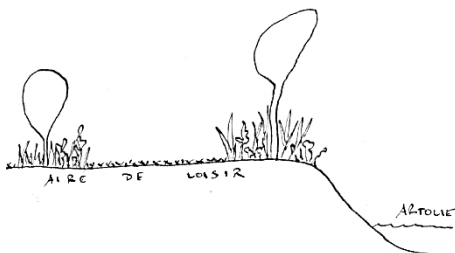
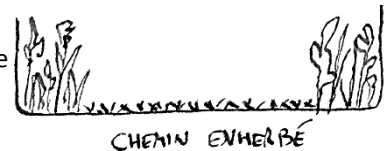
Une zonation du village

Le centre-bourg concentrera une attention particulière, avec une fréquence de désherbage élevée. En dehors du centre-bourg, les lieux de passage et d'utilisation du public seront également tondu dès que nécessaire : il s'agira par exemple des chemins enherbés (Brisson, bord de l'eau), de l'entrée de l'aire de loisirs ainsi que du terrain de foot.

Les bordures

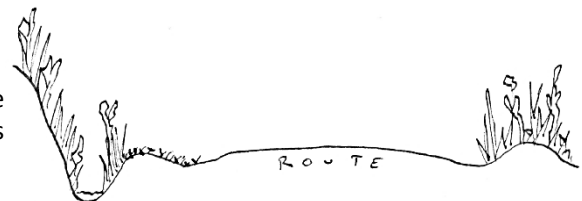
Les bordures des chemins et des espaces verts seront fauchées moins souvent (2-3 fois par an). Les zones présentant des enjeux particuliers (problèmes de visibilité en bord de route par exemple) seront fauchées plus souvent.

L'herbe montera et les bordures fleuriront petit à petit.



Certaines zones seront fauchées une fois par an seulement : bordure de l'aire de loisir côté Artolie, certains accotements par exemple.

Sur le bord des routes, un accotement sera tondu de manière préférentielle de manière à laisser une zone de cheminement pour les piétons.



Zones de fauches tardives

Des fauches trop précoces et répétées favorisent « l'herbe », et diminuent le fleurissement des espaces verts (effet « green de golf » avec beaucoup de pâquerettes !). Les premières fauches d'accotements et bordures seront retardées pour permettre la floraison et la montée en graines des plantes à fleurs.

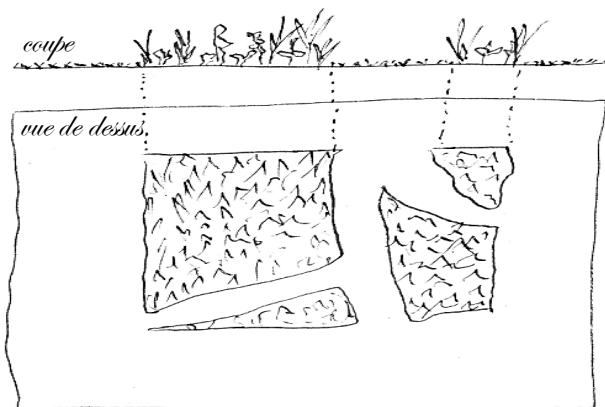
Désherbage des trottoirs

Les trottoirs seront essentiellement traités par arrachage ou par utilisation de sarclette. Des plantes vont apparaître au pied des murs : celles-ci ne seront désherbées qu'une ou deux fois par an. Les zones de déambulation du trottoir seront désherbées plusieurs fois par an.



Désherbage des pieds d'arbres et d'arbustes

En zone plus urbaine, les pieds des plantations basses seront recouverts d'une forte épaisseur de « paillage » (coupeaux de bois, tuiles concassées par exemple) pour limiter la présence de végétation. Dans les parties plus naturelles, la végétation pourra monter aux pieds des arbres et être fauchée moins souvent.



Mosaïques

Sur les grandes surfaces comme l'aire de loisir, des mosaïques de végétation pourront être créées avec des fréquences de fauche différentes, créant des motifs et des cheminements et rompant avec l'uniformité de la zone.

Utilisation des phytosanitaires en 2015

Le traitement antigerminatif sera maintenu dans le cimetière.

Pour cette première année de mise en œuvre, des traitements « de secours » pourront être possibles très ponctuellement sur certaines portions de trottoirs particulièrement difficiles à entretenir du fait de leur vétusté.

Et maintenant... chacun peut appliquer ces principes de réduction drastique de phytosanitaires et de gestion différenciée dans ses propres espaces verts !

Et pour terminer ce journal

Les élections départementales se dérouleront les dimanches 22 et 29 mars

Pour ces élections départementales (ex cantonales), nous appartenons au canton de Cadillac qui s'est considérablement agrandi. Afin de favoriser la parité, les candidats se présenteront en binômes (homme / femme).

Le bureau de vote se situe dans la cantine scolaire. Chaque électeur doit venir muni de sa carte d'électeur et d'une pièce d'identité. Si vous êtes absents, vous pouvez voter par procuration (formalités à effectuer en gendarmerie).

Un synopsis de Chandel' Art 2015

